

Le Fonds de retraite (1969) des Assemblées de la Pentecôte du Canada

**DÉCLARATION ANNUELLE DE L'EMPLOYEUR DES GAINS ET DES CONTRIBUTIONS**

1. NOM DE L'EMPLOYEUR/ÉGLISE : \_\_\_\_\_
2. N° D'IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR/ÉGLISE : \_\_\_\_\_
3. ADRESSE : \_\_\_\_\_
4. PÉRIODE DE LA DÉCLARATION : Cette déclaration annuelle est pour l'année civile se terminant le 31 décembre \_\_. **Veillez vous assurer d'inclure seulement les gains accumulés au cours de la période où des contributions au Fonds de pension ont été faites.**
5. NOM DE LA PERSONNE À CONTACTER (en majuscules) : \_\_\_\_\_  
(Personne autorisée à accéder à vos renseignements du Fonds de retraite)

**Gains :**

- La déclaration des gains inclura le salaire de base et le déduction pour résidence du clergé (ou la valeur raisonnable de la location de l'hébergement telle que rapportée dans la déclaration d'impôts du ministre)
- Pour les membres que ne sont pas membre du clergé, la déclaration des gains sera le salaire cotisable.
- **Veillez vous assurer d'inclure seulement les gains accumulés au cours de la période où des contributions au Fonds de pension ont été faites.**

**Contributions :**

- Première et deuxième années d'adhésion du membre : 2,5 % (membre) + 2,5 % (employeur)
- Troisième et quatrième années d'adhésion du membre : 4 % (membre) + 4 % (employeur)
- Après la quatrième année : 5 % (membre) + 5 % (employeur)
- Maximum permissible en tout temps\* : 10 % (membre) + 10 % (employeur)

**Numéro d'identité du titulaire de lettres d'accréditation :**

Si le membre est titulaire des APDC, veuillez inclure le numéro d'accréditation du membre. Les membres qui ne détiennent pas de lettres d'accréditation devraient inscrire le numéro de donateur qui est donné lors de l'adhésion au Fonds de pension.

**POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL NON TITULAIRES D'UNE ACCRÉDITATION**

NOM	N° de donateur	Gains annuels	Contributions du membre	Contributions de l'employeur	CONTRIBUTIONS TOTALES

**POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL TITULAIRES D'UNE ACCRÉDITATION**

NOM	N° d'accréd.	Gains annuels	Contributions du membre	Contributions de l'employeur	CONTRIBUTIONS TOTALES

Signature au nom de l'employeur : \_\_\_\_\_ Date de la signature : \_\_\_\_\_

**Veillez faire parvenir cette déclaration à Mme Karen Maier, APDC, 2450, Milltower Court, Mississauga (Ontario) ou par télécopieur au (905) 542-7313 avant le 1 mars.**

Le Fonds de retraite des APDC respecte la vie privée de ses membres. Tout renseignement personnel recueilli ne sera conservé et utilisé qu'en accord avec la législation fédérale et provinciale en vigueur.